

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du **30 septembre 2010**

n° 23

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Donation d'une œuvre d'un artiste de Kaya à la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la ville de Kaya, la Ville de Châtellerault promeut les échanges culturels avec sa ville jumelle du Burkina-Faso. Une résidence artistique est prévue en 2011 avec le peintre Pap Adam's dont une œuvre est entrée au patrimoine de la Ville fin 2009. Cette peinture sur toile de dimension 72 x 43 cm dénommée « Le Na-pouiré » (l'élection du chef, en langue Mossi) a vocation à intégrer une collection d'art contemporain.

Il est donc proposé d'en faire don à l'École d'Arts Plastiques, de compétence communautaire.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, portant sur la coopération décentralisée ;

VU la convention de coopération décentralisée entre les communes de Kaya et Châtellerault du 2 novembre 2009;

CONSIDÉRANT que la Ville de Châtellerault soutient les échanges d'artistes entre Châtellerault et Kaya, et qu'elle dispose d'une peinture de l'artiste Pap Adam's qui sera artiste résident à l'Ecole d'Arts Plastiques de Châtellerault en 2011 ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition au public d'une œuvre d'arts est facilitée par son introduction dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, gestionnaire de l'artothèque de l'École d'Arts Plastiques ;

CONSIDÉRANT l'avis technique favorable exprimé par le directeur de l'École d'Arts Plastiques pour l'introduction de cette œuvre au fonds de l'artothèque ;

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de faire don de l'œuvre « Le Na-pouiré », peinture de dimension 72 cm X 43 cm, de l'artiste burkinabè Pap Adam's à la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour l'Ecole d'Arts Plastiques ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n°2743
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS